



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DES MONTS FAUCILLES**

2 Bis le Calals

88220 UZEMAIN

Tel : 09.62.32.38.05

Fax : 03.29.67.65.73

Mail : secretariat.siemf@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYDNICAL
LE 12 AOUT 2023 A 10H

Présents (20) : ANDRE MARIE CHRISTINE - BERNARD LILIANE - BODEZ MICHEL – CHRISTOPHE AGNES – CLEVY DAMIEN - COLLOT ANTHONY – DEMURGER IGOR - DIDELOT BERNARD - DUVOID FREDERIC – GANTOIS PASCALE - GAUDE MICHEL – HATON CHRISTOPHE - HUMBERT VINCENT – LAN JEAN-PHILIPPE – MANGIN AMELIE - MARANDEL FRANCOIS – MOLIN PASCAL – POIROT BEATRICE - POUSIN CATHERINE – VILLEMIN CORINNE

Procuration (6) : M. BATTE KARINE donne procuration à M. HUMBERT VINCENT – M. LELARGE PASCAL donne procuration à M. LAN JEAN-PHILIPPE - M. LEJEUNE PASCAL donne procuration à M. DUVOID FREDERIC – M. MIRE ADRIEN donne procuration à M. COLLOT ANTHONY – M. GOBIN FRANCOIS donne procuration à M. BODEZ MICHEL – M. CHRISTOPHE PIERRE donne procuration à M. CHRISTOPHE AGNES

Absents excusés (1) : M. DIDELOT HERVE

Secrétaire : Mr BODEZ MICHEL

1 - Approbation du compte rendu du 24 juin 2023 - 25 votants

Approuvé sans remarque à l'unanimité des présents

2 – Approbation de la Charte sur la Qualité de l'Eau – 25 votants

Le Comité Syndical après délibération, décide :

- d'adopter le projet de travaux de réseaux d'eau potable concernant la réalisation des travaux d'amélioration du rendement et du renforcement du réseau sur 9 tranches de nos communes en un seul marché, évalué à 2 246 575 € HT ;
- de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- de solliciter l'aide de l'agence de l'eau (et du département) pour la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à UZEMAIN, le 12/08/2023

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve le projet de délibération.

3 – Attribution de Marché : TRAVAUX AMELIORATION DU RENDEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU SUR 9 TRANCHES en UN SEUL MARCHE – 25 votants

Suite à la clôture des offres en date du 07/07/2023, et suivant le rapport d'analyses effectué par CONSILIUM, le Président soumet pour approbation les offres retenues suivantes :

LOT 1 : Senonges-Dombasle : ETS SOGEA/HOUILLON pour un montant de 276 891 € HT

LOT 2 : Escles/Void Escles/Maupotel : ETS SOGEA/HOUILLON pour un montant de 644 963 € HT

LOT 3 : La Forge d'Uzemain/Uzemain/La Neuve Verrerie Charmois : ETS STPI pour un montant de 459 625 € HT

LOT 4 : Bonvillet/La Forge Kaïtel : ETS SOGEA/HOUILLON pour un montant de 429 992 € HT

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve les offres retenues et autorise le président à notifier les entreprises (retenues et non-retenues) et à signer les ordres de missions de démarrage des travaux.

4 – Approbation de l'adhésion au contrat cadre d'action sociale Plurélya du Centre de Gestion – 25 votants

LE PRESIDENT PROPOSE AU COMITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.731-1 du Code Général de la fonction publique ;

VU l'article L.452-42 du Code Général de la fonction publique ;

VU l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre De Gestion en date du 2 décembre 2022 validant à l'unanimité de ses membres le choix du groupement d'opérateurs : PLURELYA pour les prestations d'Action Sociale et SWILE pour les Titres Restaurant,

VU la délibération du Centre De Gestion en date du 20 décembre 2022 désignant le groupe d'opérateurs PLURÉLYA pour les prestations d'Action Sociale et SWILE pour les Titres Restaurant,

VU l'avis consultatif du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion en date du 04 JUILLET 2023 donnant un avis favorable.

VU l'exposé du Président,

Considérant l'intérêt social d'un contrat-cadre d'Action Sociale au bénéfice des agents de la collectivité,

Considérant que la dépense obligatoire de la collectivité au titre de l'Action Sociale facilite et renforce l'attractivité à l'emploi et améliore les conditions de vie de ses agents,

Considérant que le contenu de l'offre négociée et présentée par le Centre de Gestion des Vosges, correspond aux attentes de la collectivité,

Considérant que cette proposition permet l'instauration simple et juridiquement fiable, d'un contrat-cadre d'Action Sociale avec des prestations de qualité au meilleur tarif,

LE COMITE

après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- D'adhérer à compter du 01/09/2023 au contrat-cadre d'Action Sociale mis en place par le Centre de Gestion des Vosges pour une durée de 4 ans (2023 –2026).
- De souscrire aux prestations « d'Action Sociale proposées par PLURÉLYA ».
- D'autoriser le Président à :
 - signer l'adhésion au contrat-cadre d'Action Sociale mise en place par le Centre de Gestion des Vosges avec l'opérateur sélectionné et tout autre document s'y rapportant,
 - retenir la formule n°2 à 149€ /an/agent (formule qui sera revue chaque année suivant l'utilisation des prestations sociales par les agents)
 - choisir l'application de délai d'ancienneté pour l'octroi des prestations (6 mois)
 - signer tous documents contractuels de la proposition du Centre De Gestion : bulletin(s) d'adhésion et convention de gestion tripartite entre le Centre de Gestion des Vosges et le ou les prestataires retenus, moyennant une participation financière fixée de la manière suivante :
x 13 € /an /agent pour les prestations d'Action Sociale

Cette contribution intervient au titre des opérations de gestion réalisées par le CDG88 mentionnés ci-après :

- Réalisation/ enregistrement des adhésions / résiliations des collectivités,
 - Assistance en cas de litige, réclamation envers l'opérateur,
 - L'accompagnement du référent de la collectivité pour l'utilisation des prestations (soutien téléphonique et courriels, déplacement dans les collectivités pour présentation de l'offre et assistance dans les démarches),
 - Communication (sur les droits de prestations, les bons plans, les procédures d'utilisation...),
 - Pilotage du contrat (analyse de la consommation et équilibre financier),
- D'autoriser le Président à habilitier le Centre de Gestion à le mandater pour qu'il relance une consultation départementale en cas de résiliation anticipée (à l'initiative du CDG88 ou d'un des prestataires retenus),
 - De respecter le Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD) :
 - La collectivité est tenue responsable du traitement des données personnelles de ses agents. Du point de vue de la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD), le Centre de Gestion est considéré comme « sous-traitant » au titre du contrat groupe proposé et au sens de la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD).
 - Le Centre de Gestion met à la disposition de la collectivité un modèle de formulaire de consentement lui permettant d'informer chacun de ses agents que leurs données personnelles transiteront par le Centre de Gestion et le ou les prestataires d'Action Sociale. La collectivité devra être en capacité de prouver qu'elle a informé ses agents. Chaque agent, qui en exprime le souhait, peut avoir accès aux données transmises au Centre de Gestion et aux prestataires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Syndicat des Eaux des Monts Faucilles

Fait à UZEMAIN le 12/08/2023

Le Président, Vincent HUMBERT

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion et le projet de délibération.

5 – Effacement de Dettes – 25 votants

Après validation par la commission de surendettement des Vosges, la Trésorerie nous demande de procéder à l'effacement de la dette M. MEUNIER/MME HOCHARD pour un montant de 110.75 € au compte 6542 « Créances éteintes » par une délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents, approuve la décision et le projet de délibération.

6 – Informations et questions diverses

- Marché public : Point financier effectué par le Président sur les subventions obtenues et en cours d'obtention, sur la demande de financement qui va être effectuée par le Syndicat afin de finaliser le plan de financement de ce marché. Suite à la validation des entreprises retenues les réunions de démarrage de chantier commenceront mi-septembre 2023 avec une date de fin prévisionnelle des travaux courant juin/juillet 2024 ;
- Installation panneaux photovoltaïques à la station : Devis de raccordement EDF/ENEDIS toujours en attente (relance pour septembre)

La séance est levée à 11h.

Le secrétaire de séance
Michel BODEZ



Le président,
Vincent HUMBERT

PO
HUMBERT.V.


